

REGLEMENT DU JEU

« Où est max ? »

Article 1 :

NOUVELLE VAGUE, Société anonyme au capital de 20 040 000 Euros immatriculée au RCS de Brest sous le numéro 818 371 726, ayant son siège social 1 rue Louis Lichou au Relecq Kerhuon (29480), agréée en qualité d'établissement de paiement, organise jeudi 29 novembre et vendredi 30 novembre 2018, un jeu intitulé « Où est max ? » sur le réseau social Twitter et le campus Bordeaux Montaigne-Montesquieu.

Article 2 :

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure domiciliée en France métropolitaine ayant téléchargé l'application max et commandé la carte de paiement max (carte gratuite) ; à l'exclusion des salariés et représentants de Nouvelle Vague et des personnes vivant sous leur toit.

Article 3 :

L'annonce du jeu se fera via 1 post émanant des comptes Twitter et Facebook de max « @aumaxpourmoi », max étant le nom commercial de Nouvelle Vague ; et par la distribution de flyers sur le campus de Bordeaux Montaigne-Montesquieu.

Pour participer au tirage au sort il est nécessaire de :

- Disposer d'un compte Twitter
- De poster des selfies (photos de soi), sur Twitter avec les bulles max, en mentionnant le compte @aumaxpourmoi et le hashtag #OuEstMax
- De télécharger l'appli max et de commander la carte de paiement max.

Si un participant trouve les 4 bulles cachées par max sur le campus, il est alors éligible au tirage au sort pour remporter le lot de 500€ qui sera crédité sur le compte de paiement max dans les 15 jours suivant sa réponse au message envoyé par max sur Twitter .

Si un participant trouve entre 1 et 3 bulles cachées par max sur le campus, il est alors éligible au tirage au sort pour remporter l'un des 5 packs max (assortiment de goodies max comprenant un totebag, une tasse, un stylo) qui devront être retirés dans la boutique max de Bordeaux.

Seuls les posts postés le jeudi 29 novembre 2018 et le vendredi 30 novembre 2018 seront comptabilisés.

Article 4 :

Les 6 gagnants du jeu seront tirés au sort le 7 décembre 2018.

Les posts Twitter pour être comptabilisés ne devront pas contenir de propos (ou d'images) injurieux ou diffamatoires et devront respecter les bonnes mœurs et les droits des tiers.

Article 5 :

Présentation des lots à gagner :

Lot 1 : 500€ crédité sur le compte max

Lot 2 à 6 : 5 packs max (assortiments de goodies, totebag, une tasse, un stylo) à retirer dans la boutique max de Bordeaux.

Article 6 :

Les lots ne sont ni cessibles ni modifiables. Aucune contre-valeur des lots ne pourra être exigée.

Les gagnants seront avisés par la messagerie privée de Twitter avant le 11 décembre 2018. Les gagnants n'ayant pas répondu au message privé envoyé par max sur Twitter au plus tard pour le 28 décembre 2018, seront réputés avoir définitivement renoncés à se faire attribuer le lot et il pourra alors être conservé par Nouvelle Vague.

Article 7 :

Nouvelle Vague se réserve le droit de vérifier l'identité, l'âge, et l'adresse des gagnants.

Nouvelle Vague se réserve aussi le droit de modifier, de suspendre, d'interrompre ou d'annuler le jeu en cas de force majeure ou si des raisons indépendantes de sa volonté l'y contraignent sans avoir à fournir aucun avertissement ni aucune justification. Pour de tels faits, sa responsabilité ne saurait être recherchée.

Article 8 :

La participation au présent jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Toute difficulté d'application ou d'interprétation du présent règlement sera tranchée par un représentant de Nouvelle Vague.

Article 9 :

Le règlement du jeu est adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande via la messagerie privée Twitter ou Facebook.